



DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 2141 /MBPE/DGD du 02 MARS 2021

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Organisation du service

Réf. : - Circulaire n° 1888/SEPMBPE/GD du 28/12/2017 ;
- Décision n° 006/MBPE/DGD du 29/01/2021.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que le point VI-6 de ma circulaire n° 1888/SEPMBPE/DGD du 28 décembre 2017, portant organisation de la Direction Générale des Douanes, est aménagé comme suit, en ce qui concerne la Direction Régionale de San-Pedro :

IV-6- LA DIRECTION REGIONALE DE SAN-PEDRO

IV-6-1- LA SOUS-DIRECTION DES OPERATIONS DE DEDOUANEMENT DE SAN- PEDRO

La Sous-direction des Opérations de Dédouanement de San-Pedro comprend :

- le Bureau du Port de San-Pedro ;
- **le Bureau Export du Port de San-Pedro ;**
- les Bureaux frontières terrestres.

IV-6-1-1-LE BUREAU DU PORT DE SAN-PEDRO

Le Bureau des douanes du Port de San-Pedro comprend :

- les Services de Bureau (Section Visite Import, Section Scanner, Section Régimes Particuliers) ;
- la Subdivision du Port de San-Pedro (Brigade Commerciale et Brigade de Surveillance).

IV-6-1-2-LE BUREAU EXPORT DU PORT DE SAN-PEDRO

Le Bureau des douanes Export du Port de San-Pedro comprend :

- **la Section Visite Export ;**
- **la Brigade du Bureau Export.**

IV-6-1-3-LES BUREAUX FRONTIERES TERRESTRES DE SAN-PEDRO

Il existe quatre (04) bureaux frontières dirigés, chacun, par un Chef de Bureau secondé par un Chef de Brigade :

- le Bureau des Douanes de Grabo ;
- le Bureau des Douanes de Djiratou ;
- le Bureau des Douanes de Tai ;
- le Bureau des Douanes de Prolo.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- UGECI
- CGECI
- FNISCI
- GUCE
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires
- SYNAT-CI
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL



General DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National